

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée Générale du 6 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six avril, à 10 heures 45, les membres de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes ASBL se sont réunis à l'Hôtel Best Western « Les 3 Clés » à Gembloux sur convocation du Conseil d'Administration en date du 20 février 2019.

18 membres effectifs sont présents ou représentés (13 membres présents + 5 procurations) sur 20 membres effectifs, 7 membres sont absents dont 5 excusés. Cette Assemblée Générale est présidée par Mr Francis VENTER en sa qualité de Président de l'Association. Le secrétariat est assuré par Mr Philippe VANGROOTLOON, en sa qualité de Secrétaire.

Le Président constate que 18 membres sur les 20 membres effectifs sont présents ou représentés. Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. Procès-verbal de l'AG du 28 avril 2018
2. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018
3. Rappel du budget 2019
4. Présentation et approbation du budget 2020
5. Ratification de la liste des membres
6. Cotisations 2020
7. Décharge aux administrateurs pour leur gestion
8. Projets et initiatives en cours et à venir.
9. Divers

Membres effectifs présents :

1. Francis VENTER
2. Philippe VANGROOTLOON
3. Alexis BRUCATO
4. Philippe DEMOULIN
5. Jacques RYGAERTS, délégué Charleroi Astronomie
6. Raoul LANNOY, délégué Astro Véga
7. Marko SOJIC, délégué Société Astronomique de Liège
8. Pierre ERNOTTE, délégué Club Astro d'Ottignies Louvain-la-Neuve
9. Emmanuël JEHIN, délégué du Groupe Astronomique de Spa
10. Roland BONINSEGNA
11. Jean-Marie MENGEOT
12. Thierry HANON-DEGROOTE
13. Claude VERAART, délégué Latitude 5050

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
ASBL

Membres effectifs représentés par procuration :

1. Astronomie Centre Ardenne par procuration à Francis VENTER
2. Cercle d'Astronomes Amateurs du Pays de Charleroi par procuration à Jacques RYGAERTS
3. Cercle Astronomique Mosan à Jean-Marie MENGEOT
4. Fédération Francophone d'Astronomes Amateurs de Belgique par procuration à Roland BONINSEGNA
5. Astronamur par procuration à Thierry HANON-DEGROOTE

Membres effectifs absents et excusés :

1. Cercle Astronomique Mosan
2. Astronomie Centre Ardenne
3. Cercle d'Astronomes Amateurs du Pays de Charleroi
4. Fédération Francophone d'Astronomes Amateurs de Belgique
5. Astronamur

Membres effectifs absents et non-excusés :

1. Eurastro
2. Olympus Mons

Saadia IMERZOUKENE du Club Astro d'Ottignies Louvain-la-Neuve accompagne Pierre ERNOTTE. De même Didier VOTHY du Groupe Astronomie de Spa accompagne Emmanuël JEHIN. Ils peuvent participer aux débats mais doivent s'abstenir lors des votes car il ne peut y avoir qu'un seul délégué pour chaque association/club membre effectif.

Le Président ouvre alors les débats sur les résolutions figurant à l'ordre du jour. Ces dernières seront soumises, le cas échéant, au vote des membres.

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 AVRIL 2018**

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres de l'Assemblée Générale, le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 28 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des 18 membres effectifs présents ou représentés.

2. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018

Après présentation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Trésorier, Mr Alexis BRUCATO (*voir documents en annexe*).

Roland BONINSEGNA nous fait seulement remarquer que les frais bancaires (banque BNP-Paribas-Fortis) sont élevés (plus de 30 euros). Alexis BRUCATO répond que nous avons un service minimum (avec carte bancaire pour faire des virements et imprimer les extraits en agence). Francis VENTER évoque alors la décision qui a été prise en Conseil d'Administration, à savoir, pour simplifier les transactions bancaires de notre trésorier, d'implémenter une solution de gestion via internet de notre compte, ce qui devrait nous coûter encore plus cher.

Evidemment, la solution serait peut-être d'ouvrir un compte en ligne genre Keytrade sans carte. Mais il faut savoir qu'ouvrir un compte pour un particulier est plus simple que pour une asbl. Si on réussit à passer le cap du refus pur et simple (comme avec ING en 2009), la suite des démarches administratives sera peut-être longue (comme pour l'ouverture initiale de notre compte chez BNP-Paribas-Fortis). Alexis BRUCATO se renseignera auprès de notre banque et de banques en ligne pour trouver une solution pratique et économique pour gérer notre compte.

3. RAPPEL DU BUDGET 2019

Le budget 2019 tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 28 avril 2018 a été présenté par le Trésorier, Mr Alexis BRUCATO (*voir documents en annexe*).

4. PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2020

Après présentation du budget 2020, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité ledit budget tel qu'il lui a été présenté par le Trésorier, Mr Alexis BRUCATO (*voir documents en annexe*).

5. RATIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES

La liste des membres effectifs a été présentée à l'Assemblée Générale (*voir document en annexe*). Le nombre de membres effectifs au 6 avril 2019 est de 20 personnes et clubs/associations, comme en 2018.

Les membres adhérents étaient suivant les cotisations payées en 2018 de 41 membres au 31 décembre 2018 (29 membres au 31 décembre 2017).

6. **COTISATIONS 2020**

Le Conseil d'Administration propose que les montants des cotisations actuelles 2019 (20 euros pour les associations membres effectifs, 10 euros pour les individuels membres effectifs, 10 euros pour les associations membres adhérents, 5 euros pour les individuels membres adhérents) soient maintenus en 2020. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition.

7. **DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS**

Les membres de l'Assemblée Générale décident à l'unanimité, de donner décharge aux quatre administrateurs, Francis VENTER, Philippe DEMOULIN, Philippe VANGROOTLOON et Alexis BRUCATO, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé (année 2018).

8. **PROJETS ET INITIATIVES EN COURS OU À VENIR**

- **Salon des Mandataires**

L'ASCEN n'a pas participé au Salon des Mandataires au WEX à Marche-en-Famenne en 2018 et 2019. Francis VENTER a écrit des lettres pour les 2 éditions (transmises par mail) à la Ministre des Pouvoirs Locaux, à savoir Valérie DE BUE.

Pour l'édition 2018, il n'y avait pas eu de réponses de la part des services de la Ministre. Par contre, pour 2019, une réponse négative nous a été transmise par voie postale. Mais impossible de savoir pourquoi cette réponse est négative, comme d'habitude ? Tirage au sort ? Tête du client ? Mystère...

Francis VENTER va de nouveau réitérer une demande pour l'édition 2020 qui aura lieu les 13 et 14 février prochains avec l'espoir d'être sélectionné (salon qui s'appelle Municipalia dorénavant : www.municipalia.be/)

- **Nuit de l'Obscurité**

Francis VENTER va contacter les 262 communes de Wallonie afin de leur demander de participer à leur manière à la Nuit de l'Obscurité 2019 qui aura lieu le samedi 12 octobre prochain.

Malgré les élections communales du 14 octobre 2018, il y a eu plus d'activités que lors de la Nuit de l'Obscurité 2017 (22 contre 19). Les chiffres de 2016 étaient de 20 et ceux de 2015 étaient de 18 (voir document en annexe).

Nous sommes loin des résultats obtenus au lancement de la Nuit de l'Obscurité, en 2008 : il y avait par exemple des animations présentes dans 50 communes en Wallonie et à Bruxelles !

L'abandon d'Inter-Environnement Wallonie en 2015 a été un coup dur pour nous et pour la Nuit de l'Obscurité. Ce dont ne souffrent pas nos homologues flamands qui ont toujours le Bond Beterleef Milieu (BBL) avec eux depuis des années et aussi pour 2019 : <https://www.bondbeterleefmilieu.be/activiteiten/nacht-van-de-duisternis>

Une proposition d'Emmanuël JEHIN : adopter un thème pour la Nuit de l'Obscurité, thème qui serait changé chaque année. Deux propositions au choix pour 2019 : « Réduire la pollution lumineuse, un effort pour le climat » et « La Belgique, débauche de lumière vue de l'Espace ».

- **Exposition « River by Night » chez Riveo**

L'exposition « River by Night » chez Riveo (www.riveo.be) à Hotton (près de Marche-en-Famenne qui a été inaugurée le 11 mars 2017 et qui présente bien la pollution lumineuse au grand public est toujours présente (normalement jusqu'en mars 2020, soit 3 années).

Francis VENTER qu'il a contribué à l'élaboration de cette exposition dans ses aspects relatifs à la pollution lumineuse vous invite à la visiter seuls, à plusieurs ou en famille.

- **Nuit des Etoiles 2019 - Euro Space Center**

Cette année, la Nuit des Etoiles de l'Euro Space Center aura normalement lieu en août, probablement le jeudi 8 août 2019, mais la date exacte ne nous est pas encore connue : <http://euospacecenter.be/events/nuit-des-etoiles/>

Nous y installerons le stand ASCEN qui devrait être tenu, comme à l'accoutumée, par Philippe VANGROOTLOON, Jacques RYGAERTS et Francis VENTER.

- **Bastogne Nature Admise – 2 juin 2019**

Le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) de Bastogne a invité l'ASCEN à participer à un événement intitulé « Bastogne Nature Admise » le dimanche 27 mai 2018 dernier.

Nous avons reçu le formulaire d'inscription pour l'édition 2019 qui a été envoyé aux responsables de l'événement le 13 décembre 2018. Formulaire que nous avons rempli et renvoyé. Un stand avec notre boîte à lumière sera tenu par Francis VENTER, Philippe VANGOOTLOON et Jacques RYGAERTS.

- **Geopark Famenne-Ardenne**

Francis VENTER a été contacté par Cédric REMY de Beauraing (Lueurs Nocturnes Beurinoises <https://www.facebook.com/LueursNocturnesBeurinoises/>). Nous nous sommes réunis à Libramont avec un de ses amis, Dimitri VAN HOUCHE qui travaille à l'Office du Tourisme de Beauraing.

L'asbl Geopark Famenne-Ardenne (www.geoparkfamenneardenne.be) associe les communes de Beauraing, Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Tellin et Wellin. Elle vient d'être labellisée Géoparc mondial UNESCO, cette labellisation est un véritable catalyseur de développement international, scientifique, socio-économique et touristique. Donc Tout ça ne se limite pas à la géologie.

Dimitri VAN HOUCHE est très impliqué dans le projet Geopark Famenne Ardenne. Cédric REMY lui a expliqué son travail sur la mise en avant du patrimoine local vu de nuit, mais aussi sur une idée de tenter de créer en Belgique les premiers labels de « Villages Etoilés ». Les directeurs du Geopark Famenne-Ardenne étaient hyper emballés par l'idée, le concept et le plus que ça pourrait apporter aux habitants mais aussi aux touristes.

Cédric et Dimitri ont souhaité avoir une aide de la part de l'ASCEN sous la forme d'une présentation sur les effets de la pollution lumineuse. Cette présentation pourrait se faire devant les gestionnaires du Geopark, c'ad les représentants des communes ou au moins devant les autorités communales de Beauraing.

Roland BONINSEGNA nous fait remarquer qu'il va bientôt aller à une réunion « Geopark » à Viroinval.

- **Plan Lumière Rixensart**

Thierry HANON-DEGROOTE dispose d'un matériel photographique dédié à la pollution lumineuse ou plutôt à la prise de photos d'éclairages.

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
ASBL

On peut d'ailleurs retrouver sur notre site web une page web où Thierry explique comment utiliser son APN (Appareil Photo Numérique) ou son smartphone pour mesurer la qualité du ciel nocturne : http://www.ascen.be/projet_apn.htm

Thierry nous a présenté un PowerPoint sur ce que Jean-Marie MENGEOT et lui-même ont entrepris dans le cadre du plan lumière de Rixensart. Avec des exemples visuels d'éclairages LED mal conçus, d'éclairages trop puissants, etc...

Thierry aimerait que l'on écrive une présentation des points techniques auxquels on est confronté quand on parle d'éclairage public. Comme les unités de mesure (lumen, candela, lux, etc...) et la terminologie utilisée pour les lampadaires (ULOR, DLOR, Cut-Off, etc...). Nous ne sommes pas des professionnels de l'éclairage mais un minimum de connaissances techniques ne serait pas superflu.

- **Plan Lumière à Spa**

Le GAS (Groupe Astronomie de Spa) essaie de lancer aussi un plan lumière sur Spa. La majorité politique de Spa avait cela dans son projet des élections communales d'octobre 2018, et aussi l'opposition, plus écolo, qui a récemment pris contact avec Emmanuël JEHIN dans ce sens. Toute une région (sorte de parc régional) serait intéressée. Spa est un lieu intéressant avec le tourisme axé sur la Nature (mise en place notamment d'un nouveau parc naturel « Les Sources »).

Le GAS projette donc de programmer une conférence de +/- 45 minutes avec les représentants communaux. Thierry HANON-DEGROOTE et Jean-Marie MENGEOT qui ont travaillé sur le plan lumière de Rixensart sont les mieux à même de faire une présentation. Ils comptent venir à Spa pour « faire un tour » des éclairages publics de la commune afin d'avoir un petit bestiaire des mauvais exemples. Comme ils ont fait quand ils ont montré aux autorités de Rixensart les aberrations de Rixensart.

Francis VENTER pourrait aussi y présenter l'ASCEN et une petite introduction sur la problématique de la pollution lumineuse.

- **Charte contre la pollution lumineuse en Province de Luxembourg**

Projet porté par l'ASCEN (Francis VENTER) et l'OCA (Giles ROBERT), Observatoire Centre Ardenne.

Nous voulons faire signer une charte « *Province de Luxembourg, espace étoilé* » avec les autorités provinciales de la Province de Luxembourg représentées par les 4 partis politiques ayant des élus au Conseil Provincial.

Les marches pour le climat et la vague de fond qui traverse notre société font que les politiciens et politiciennes de Wallonie sont mal à l'aise avec les élections de mai qui approchent à grand pas. Peut-être sont-ils sensibles ou du moins plus sensibilisés

Rue du Dolberg, 7 B-6780 Messancy

N° d'entreprise : 0809.876.952

www.ascen.be

à la cause environnementale, peut-être pour certains d'entre eux, ce ne sera que du green-washing ? Quoi qu'il en soit, lutter contre la pollution lumineuse est relativement facile pour nos Autorités, d'un point de vue technique, avec des résultats qui apparaissent vite dès que l'on prend les bonnes mesures. Et qui peuvent avoir une bonne « visibilité » parmi la population.

Le projet vient d'être lancé. Et il n'y a pas encore de retour.

- **Projet Interreg TVBuONAIR : journée sur la Trame Noire**

Jacques RYGAERTS, Roland BONINSEGNA (représentant le Bourgmestre de Viroinval), Philippe VANGROOTLOON et Francis VENTER se sont retrouvés le 14 mars dernier, à Thuin, pour une journée sur la Trame Noire.

Cette journée de sensibilisation sur la trame noire a été organisée dans le cadre du projet Interreg TVBuONAIR (<https://www.tvbuonair.eu/>) et reprend le programme suivant :

- La pollution lumineuse : impacts, solutions et réglementation par Francis Venter, Président de l'ASCEN
- Eclairage extérieur : éléments de langage et réglementations sur les nuisances lumineuses - Trame sombre : exemple d'une étude relative à la mise en place d'une trame sombre pour la Ville de Douai par Roger Couillet, en charge des installations d'éclairage extérieur de la Ville de Douai et Président de l'Association française de l'éclairage pour la région Hauts de France Ardennes
- Eclairage public et nuisances lumineuses : vers de nécessaires compromis ? par Bénédicte Collard, Responsable éclairage public chez Sibelga (19 communes bruxelloises) & ancienne présidente de l'Institut belge de l'Eclairage
- Synthèse de l'étude « TRAME NOIRE » en contexte urbain, menée en 2015-2016 en métropole lilloise et perspectives par Sophie Wrobel, Chargée de mission biodiversité à la MEL (Métropole européenne de Lille)
- Présentation du Guide Pratique de l'ANPCEN à destination des collectivités locales : éclairage du XXIe siècle et environnement nocturne par Michel Pruvost, ANPCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), Correspondant local Nord-Pas-de-Calais
- Traduction locale d'une politique nationale en matière de trame noire par Agostino Populin, 1er adjoint, en charge de l'environnement à Condé sur l'Escaut

- Présentation du projet INTERREG V A G.R. « Smart Light-HUB » par Claire BRABANT, Chargée de mission à Natagora

Cette journée de formation était organisée à destination des partenaires du projet Interreg France-Wallonie-Vlaanderen TVBuONAIR. Cette journée a donné lieu à de riches échanges entre pouvoirs publics, associatifs et professionnels de l'éclairage. Tous désireux de promouvoir, en concertation, les initiatives favorables à la trame noire.

On a donc eu des témoignages de trames vertes et bleues mises en trames noires du côté français. Pour trouver la trame noire, certains ont utilisé les chauves-souris comme « outil de mesure » (plus les détecteurs acoustiques détectent des chauves-souris, plus la zone peut être promue trame noire).

Les représentants de l'Association Française de l'Eclairage (AFE) et de Sibelga – vous devez vous en douter - essaient toujours de minimiser les faits quand on parle de pollution lumineuse avec des arguments du type : « *c'est une nuisance lumineuse pas une pollution lumineuse* », « *la consommation électrique de l'éclairage public en Belgique ne représente qu'1% de la consommation électrique totale du pays* », et ainsi de suite.

9. **DIVERS**

- **La loi Française (arrêté du 27 décembre 2018)**

Commentaires repris sur le site de « Ciel & Espace » :

<https://www.cieletespace.fr/actualites/un-arrete-stoppe-enfin-la-pollution-lumineuse>

« Dans l'ensemble, le texte validé est une victoire, malgré les amendements de nombreux interlocuteurs impliqués dans cette décision. « L'arrêté diffère du projet soumis à consultation publique par bien des aspects. Il est le résultat de négociations de dernière heure entre nombre de parties prenantes, mais il est sans précédent », souligne Pierre Brunet [de l'ANPCEN].

Parmi les aspects les plus importants à retenir, la puissance lumineuse au sol est limitée à 35 lumens/m² en ville, et 25 lm/m² dans les parcs et jardins, les bâtiments non résidentiels et les parkings. Des seuils encore plus bas sont définis hors agglomération (voir article 3). La pratique actuelle est de 50lm/m². C'est donc une avancée significative, qui suit les recommandations de FNE [France Nature Environnement] portées par Pierre Brunet.

L'autre point essentiel est la couleur des luminaires utilisés, qui est limitée à 3000 K, c'est-à-dire une lumière relativement jaune limitant les émissions dans le bleu nocives pour la faune et la santé humaine. Le seuil est encore plus bas dans les parcs nationaux : 2700 K en ville et 2400 K hors agglomération. Là aussi, la FNE a été

suivie. C'est une grande victoire, vue la prolifération récente des LED, avec souvent un éclairage trop bleu.

Pour de nombreux lieux, il est prévu que la loi oblige à éteindre la lumière entre 1 h et 7 h du matin, sauf en cas d'activité justifiant cet éclairage. Dans ce cas, il doit être éteint au plus tard une heure après fin de l'activité et au plus tôt une heure avant sa reprise.

Le texte définit l'ensemble des infrastructures concernées : les lieux liés à une activité économique et situés dans un espace clos non couvert ou semi-couvert ; les parcs et jardins ; les éclairages des bâtiments non résidentiels ; les intérieurs des locaux à usage professionnels ; les vitrines des magasins et commerces ; les parkings liés à une zone d'activité et des chantiers extérieurs. »

Pierre ERNOTTE aimerait bien que l'on reprenne certains points de cet arrêté dans nos revendications surtout ceux qui sont simples à faire comprendre comme par exemple l'extinction de la lumière dans certaines infrastructures entre 1h et 7 h du matin. Pierre ERNOTTE aimerait que l'on communique vis-à-vis du public et même des mandataires politiques avec des revendications plus simples, compréhensibles par tout le monde. Donc que ce ne soit pas trop technique.

- **Pollution lumineuse à La Silla (Chili) et Réserve de Ciel Étoilé au Maroc**

Témoignage d'Emmanuel JEHIN : malgré les lois contre la pollution lumineuse passées au Chili, malgré la présence d'une personne payée pour contrôler l'application de ces lois, il n'empêche que la pollution lumineuse a augmenté ces trois dernières années dans des lieux qui devraient être protégés comme l'observatoire de La Silla <https://www.eso.org/public/belgium-fr/teles-instr/lasilla/>

Il existe une boutade parmi les astronomes professionnels qui dit que « *la pollution lumineuse, à La Silla, c'est la Voie Lactée* » ! Il fait d'ailleurs beaucoup plus noir quand il y a des nuages. Alors qu'en Belgique, c'est l'inverse.

Malheureusement, ils viennent récemment d'éclairer la Panaméricaine, une autoroute payante qui passe non loin de la Silla (+/- 25 km). Avec le danger que ce mauvais exemple ne soit suivi par d'autres dans le pays.

Emmanuel est aussi impliqué depuis quelques mois dans la mise en place d'une zone de protection du ciel nocturne dans un parc naturel marocain où est installé le télescope TRAPPIST. Les marocains sont en train de créer la 13^{ème} réserve de ciel étoilé au monde. Cette réserve sera la première en Afrique du Nord et la plus grande au monde (80 km de diamètre). Ils ont vu très grand et cela n'avance pas vite mais les choses bougent...

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
ASBL

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole,
la séance est levée à 16 heures trente.

BUDGET 2019

Association sans but lucratif

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)

Rue du Dolberg, 7 à B-6780 Messancy

N° Entreprise : 0809.876.952

Recettes

Cotisations 500,00 €

Dons

Subsides

total recettes : 500,00 €

Dépenses

Frais de compte 35,00 €

hebergement du site 15,00 €

Frais de timbre 20,00 €

Materiel didactique 200,00 €

Cotisation IEW 45,00 €

Flyers ASCEN 185,00 €

total dépenses : 500,00 €

Solde

0,00 €

BUDGET 2020

Association sans but lucratif

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)

Rue du Dolberg, 7 à B-6780 Messancy

N° Entreprise : 0809.876.952

Recettes

Cotisations 500,00 €

Dons

Subsides

total recettes : 500,00 €

Dépenses

Frais de compte 35,00 €

hébergement du site web 15,00 €

Frais de timbre 20,00 €

Matériel didactique 385,00 €

Cotisation IEW 45,00 €

total dépenses : 500,00 €

Solde 0,00 €

RECETTES

Association sans but lucratif
 Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
 Rue du Dolberg, 7 à B-6780 Messancy
 N° Entreprise : 0809.876.952

ANNÉE 2018

Date enregistrement	Description	Banque 1		Compte terme		Caisse 1		Caisse 2		Montant total	Recettes						
		N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant		Cotisations	Dons	Subsides	Autres			
														Montant	description		
01/01/2018	Ouverture																
06/03/2018	Fernand Van Den Abbeel	1	5,00 €							5,00 €	5,00 €						
06/03/2018	Van den Broeck et Alff	2	10,00 €							10,00 €	10,00 €						
06/03/2018	Maillez melina	3	5,00 €							5,00 €	5,00 €						
06/03/2018	Didier Erwone	4	5,00 €							5,00 €	5,00 €						
06/03/2018	Société astronomique de Liège	5	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Francis Venter	6	10,00 €							10,00 €	10,00 €						
06/03/2018	Grefte Jean-Louis	7	5,00 €							5,00 €	5,00 €						
06/03/2018	Valery Henrard	8	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Membres adherents	9	80,00 €							80,00 €	80,00 €						
06/03/2018	Cercle Astronomique Mosan	10	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Meurisse Pierre	11	5,00 €							5,00 €	5,00 €						
06/03/2018	Astrovega	12	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Euroastro	13	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Latitude 5050	14	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Astronomie Centre Ardenne	15	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Marie Roy	16	10,00 €							10,00 €	5,00 €	5,00 €					
06/03/2018	Cercle d'Astronomes Amateurs du Pays de Charleroi (CAAPC)	17	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Dahlqvist Carl-Henrik	18	5,00 €							5,00 €	5,00 €						
06/03/2018	CAOLLN	19	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Philippe Demoulin	20	10,00 €							10,00 €	10,00 €						
06/03/2018	Alex Brucato	21	10,00 €							10,00 €	10,00 €						
06/03/2018	GAS	22	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Roland Boninsegna	19	10,00 €							10,00 €	10,00 €						
06/03/2018	Astronamur	20	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	FFAAB	21	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
06/03/2018	Benoit Goffin	22	5,00 €							5,00 €	5,00 €						
08/05/2018	Jean-Marie Mengeot	23	10,00 €							10,00 €	10,00 €						
08/05/2018	Cherleroi Astronomie	24	20,00 €							20,00 €	20,00 €						
07/08/2018	P Demy Gerlach	25	5,00 €							5,00 €	5,00 €						
07/08/2018	Membres adherents (FV)	27	40,00 €							40,00 €	40,00 €						
07/08/2018	Membres adherents (PD)	28	15,00 €							15,00 €	15,00 €						
07/08/2018	Membre adherent (FV)	32	5,00 €							5,00 €	5,00 €						
03/09/2018	Serge Boucher	33	5,00 €							5,00 €	5,00 €						
	Dons et Legs																
31/12/2018	Clôture																
	Total:		515,00 €							515,00 €	510,00 €	5,00 €					

DÉPENSES

Association sans but lucratif
 Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
 Rue du Dolberg, 7 à B-6780 Messancy
 N° Entreprise : 0809.876.952

ANNÉE 2018

	Date enregistrement	Description	Banque 1		Compte terme		Caisse 1		Caisse 2		Montant total	Dépenses				
			N° extrait	Montant	N°	Montant	N°	Montant	N°	Montant		Marchandises	Salaires	Services biens	Autres	
												Montant	Description			
	01/01/2018	ouverture														
1	06/03/2018	Frais de gestion carte de banque	1	3,59 €							3,59 €					
2	06/03/2018	Frais de gestion	1	3,75 €							3,75 €					
3	14/04/2018	Depliants ASCEN	2	170,49 €							170,49 €					
4	14/04/2018	cotisation IEW 2017	2	45,00 €							45,00 €					
5	14/04/2018	cotisations IEW 2018	2	45,00 €							45,00 €					
6	14/04/2018	Site Web Ascen	2	12,80 €							12,80 €					
7	14/04/2018	Frais de gestion	2	3,75 €							3,75 €					
8	14/04/2018	Frais de gestion carte de banque	2	3,59 €							3,59 €					
9	07/08/2018	Facture bics Ascen	4	162,14 €							162,14 €					
10	07/08/2018	Frais de gestion	4	3,75 €							3,75 €					
11	07/08/2018	Frais de gestion carte de banque	4	3,59 €							3,59 €					
12	22/10/2018	Frais de gestion	6	3,75 €							3,75 €					
13	22/10/2018	Frais de gestion carte de banque	6	3,59 €							3,59 €					
14	22/10/2018	Frais de port	6	0,84 €							0,84 €					
15	31/12/2018	5000 dépliants	7	146,33 €							146,33 €					
16																
17		correction erreur comptable 2017		34,10 €							34,10 €					
18																
19																
	31/12/2018	clôture														
Total des dépenses:				646,06 €							646,06 €					

ÉTAT DES DÉPENSES ET RECETTES

Association sans but lucratif

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)

Rue du Dolberg, 7 à B-6780 Messancy

N° Entreprise : 0809.876.952

ANNÉE 2018

Dépenses		Recettes	
		Reprise 31/12/2017	2.176,42 €
Marchandises		Cotisations	510,00 €
Rémunérations		Dons et legs	5,00 €
Biens et services divers		Subsides	
Autres dépenses	646,06 €	Autres recettes	
Total dépenses	646,06 €	Total recettes	2.691,42 €
Solde au 31/12/2018			2.045,36 €

ÉTAT DU PATRIMOINE

Association sans but lucratif

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)

Rue du Dolberg, 7 à B-6780 Messancy

N° Entreprise : 0809.876.952

ANNÉE 2018

Avoirs		Dettes	
Immeubles (terrains, ...)		Dettes financières	
- appartenant à l'association en pleine propriété		Dettes à l'égard des fournisseurs	
- autres		Dettes à l'égard des membres	
Machines		Dettes fiscales, salariales et sociales	
- appartenant à l'association en pleine propriété			
- autres			
Mobilier et matériel roulant			
- appartenant à l'association en pleine propriété			
- autres			
Stocks			
Créances		Produits à reporter	
Placements de trésorerie			
Liquidités	2.045,36 €		
Autres actifs		Autres dettes	

SYNOPTIQUE DES ANIMATIONS LORS DES NUITS DE L'OBSCURITÉ

	<u>Commune</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
1	Ans		X		X
2	Anthisnes		X		X
3	Assesse				X
4	Auderghem	X	X	X	X
5	Beauraing		X		
6	Bouillon	X			
7	Braine-l'Alleud		X	X	X
8	Bruxelles (Stanhope Hotel)	X			X
9	Charleroi	X	X	X	X
10	Comblain-au-Pont		X		
11	Dinant				X
12	Dourbes	X	X	X	X
13	Fernelmont	X	X	X	
14	Flobecq		X	X	X
15	Héron			X	X
16	Jette			X	
17	La Hulpe	X		X	
18	Liège	X			
19	Marche-en-Famenne				X
20	Messancy	X	X		X
21	Mons	X	X	X	
22	Nandrin				X
23	Neufchâteau	X	X		
24	Nivezé-Jalhay	X			
25	Olné	X			
26	Orp-Jauche	X			
27	Ottignies Louvain-la-Neuve	X	X	X	X
28	Rochefort			X	
29	Saint-Ghislain	X	X	X	X
30	Saint-Hubert			X	
31	Seraing		X	X	
32	Sivry-Rance		X	X	X
33	Spa	X	X	X	X
34	Thuin				X
35	Vaux-sur-Sûre	X	X	X	X
36	Verviers			X	X
37	Wanze		X		X

REGISTRE DES MEMBRES EFFECTIFS AU 6 AVRIL 2019

Association sans but lucratif

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)

Rue du Dolberg, 7 à B-6780 Messancy

N° Entreprise : 0809.876.952

N°	Nom ou dénomination sociale	Prénom ou forme juridique	Adresse ou siège social
1	Astronomie Centre Ardenne, section des Cercles des Naturalistes de Belgique	ASBL	Rue des Ecoles, 21 à B-5670 Vierves sur Viroin
2	Charleroi Astronomie	ASBL	Avenue Reine Elisabeth, 14 à B-6280 Villers-Poterie
3	Club Astro d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	association de fait	Rue du Presbytère, 12 à B-1350 Orp-Jauche
4	Société Astronomique de Liège	ASBL	Avenue de Cointe, 5 à B-4000 Liège
5	Astronamur	ASBL	Rue Charles Zoude, 53 à B-5000 Namur
6	Groupe Astronomie de Spa	ASBL	Rue des Petits Sapins, 39 à B-4900 Spa
7	Astroclub Véga	association de fait	Nerviersstraat, 19 à B-2018 Antwerpen
8	Olympus Mons, Cercle d'Astronomie de l'Université de Mons-Hainaut	personnalité civile (loi du 7 juillet 1920)	Place du Parc, 20 à B-7000 Mons
9	Fédération Francophone d'Astronomes Amateurs de Belgique	ASBL	Clos du Versant, 3 à B-1410 Waterloo
10	EurAstro	association de fait	Helfendorfer Str., 7/4 à D-81671 München
11	BONINSEGNA	Roland	Rue de Mariembourg, 45 à B-5670 Dourbes
12	MENGEOT	Jean-Marie	Rue Charles Zoude 53 à B-5000 Namur
13	HANON-DEGROOTE	Thierry	Rue du long Chêne, 37 à B-1970 Wezembeek
14	Cercle Astronomique Mosan	ASBL	Herbuchenne, 50 à B-5500 Dinant
15	VENTER	Francis	Rue du Dolberg, 7 à B-6780 Messancy
16	DEMOULIN	Philippe	Rue Saint-Maur, 95 à B-4000 Liège
17	VANGROOTLOON	Philippe	Rue Pays de Liège, 30 à B-6061 Montignies sur Sambre
18	Latitude 5050	association de fait	Avenue des Eperviers 113 boîte 37 à B-1150 Woluwe Saint Pierre
19	BRUCATO	Alexis	Rue du Presbytère, 12 à B-1350 Orp-Jauche
20	Cercle d'Astronomes Amateurs du Pays de Charleroi (CAAPC)	ASBL	Rue François Reconnu, 73 à B-6061 Montignies-sur-Sambre